



Manuel Alonso Unica
Rue de Monthoux 8
1201 Genève
077/414.07.25

<http://www.genevechiens.com>

Genève, le 17 février 2018

Société coopérative Migros Genève
Monsieur Philippe Echenard
Directeur général
Rue Alexandre-Gavard 35
1227 Carouge

en pli recommandé

Décès d'un chien attaché au crochet devant la Migros Servette

Doléances concernant le manque de sécurité des chiens devant les magasins Migros

Monsieur le directeur de Migros Genève,

Il y a environ 5 mois, le Mouvement de Défense des Propriétaires de Chiens de Genève MDPCG, qui a pour but de défendre les droits de tous les propriétaires de chiens du canton de Genève, a contacté par lettre, datées du 5 septembre et 1^{er} octobre 2017, vos services centraux « communication » et « consommateurs » afin d'attirer votre attention sur le besoin d'améliorer la sécurité des chiens qui attendent leurs propriétaires, attachés aux traditionnels crochets à chiens hors des magasins Migros, pendant que ces derniers effectuent leurs achats à l'intérieur.

En effet, nous avons été avisés par certains membres sur une recrudescence de vols de chiens et d'épisodes de conflits entre clients au sujet des chiens attachés à l'externe de vos enseignes ; ou du moins des informations qui circulaient et allaient dans ce sens, qui préoccupait la catégorie de clients Migros « propriétaires de chiens ».

À ce sujet, nous avons d'ailleurs attiré l'attention sur des épisodes malheureux qu'une cliente de la **Migros Servette**, membre de notre association, vivait couramment.

La réponse de la cheffe de vente régionale et du responsable « conformité produits & satisfaction clientèle », en date du 12 octobre 2017, fut que la législation alimentaire interdit de donner accès aux chiens aux surfaces de ventes des produits alimentaires. Quelle étrange réponse ! Nous n'avons pas demandé l'accès aux chiens aux surfaces de ventes des produits alimentaires, mais de pouvoir proactivement esquisser avec vous une solution conforme à la légalité, car les traditionnels crochets à chiens ne paraissent plus tant correspondre entièrement aux besoins des clients actuels.

Le courrier du 12 octobre 2017 dit d'ailleurs que « *de très longue date la Migros privilégie l'installation de crochets pour chiens, positionnés à proximité immédiate de l'accès au magasin* » et qu'« *en raison de la diversité de votre réseau et des infrastructures, la promotion de la cohabitation entre les consommateurs en générale et les clients accompagnés de leur chien prend des formes spécifiques propres à chaque unité* ».

Ces phrases semblent bien plus un stratagème administratif de la part de vos « services centraux » afin de se débarrasser du problème soumis par nos courriers en transférant le problème aux gérants des multiples unités.

Or, un événement malheureux a eu lieu jeudi passé, le 15 février 2018, devant cette même **Migros Servette**, le décès d'un chien. Personne ne semble avoir été témoin des événements malgré les cris du chien. **Nous vous avons rendus attentifs aux risques que subissent les chiens qui sont attachés aux traditionnels crochets.**

Cet épisode, qui a eu lieu spécifiquement à Migros Servette, aurait pu avoir lieu dans n'importe quelle autre unité. Il me semble que des services centraux existent afin de s'assurer que les différentes unités sont gérées conformément à des règles et standards centraux.

En matière de sécurité des chiens, il n'est plus acceptable de laisser le loisir à chaque gérant de faire comme bon lui semble, en fonction de qualifications très variées à ce sujet.

En qualité de coopérateur Migros, je suis révolté par de pareilles règles non professionnelles au sein du groupe ! Les propriétaires de chiens et clients des magasins Migros devraient bénéficier d'un même traitement de sécurité maximale pour leur chien.

Heureusement certains gérants sont plus humains que d'autres envers les chiens et permettent à ces derniers, sans enfreindre la loi alimentaire, de rester dans le hall du magasin qui se trouve bien délimité et hors de la surface de vente alimentaire et de l'espace « cuisine » des cafétérias Migros.

Personnellement j'ai la malchance de vivre dans un quartier où le gérant d'unité, la Migros Pâquis, a pris la décision récemment de ne plus permettre l'accès aux chiens dans le hall central.

Le MDPCG attends avec impatience une réponse satisfaisante quant à la prise de mesures de sécurité des chiens et votre position sur l'événement malheureux du jeudi 15 février 2018 devant la Migros Servette ; à savoir le décès d'un chien bien que nous vous ayons rendus attentifs sur les dangers dans ce même lieu.

D'ores et déjà, nous vous informons que le MDPCG va travailler activement sur un label « dog friendly » et espère que la politique d'entreprise de la société coopérative Migros ira dans la voie souhaitée par les détenteurs de chiens.

D'avance, nous vous remercions et restons à votre disposition pour de plus amples informations.

MDPCG – Mouvement de Défense des
Propriétaires de Chiens de Genève

Président
Manuel Alonso Unica